

CHARTE UFCMF

CHARTE UFCMF décrivant avec précision les engagements solidaires des membres de l'UFCMF.

I. Les membres de l'UFCMF :

APAGEO Zone Artisanale de Gomberville Rue Salvador Allende 78114 MAGNY LES HAMEAUX	Représentée par : Jean-Pierre ARSONNET		
ECOFORE Zone Artisanale des IV Nations 2, rue Edouard Belin 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE	Représentée par : Philippe AUDIBERT		
EMCI Zone Industrielle Chemin Vert 8, route de Saint Hubert 78610 LE PERRAY EN YVELINES	Représentée par : Willy PIACENZA		
SEDIDRILL Zone Artisanale du Bois de la Motte 28260 GUAINVILLE	Représentée par : Bernard TCHERNIAVS KY		
SOCOMAFOR 11, rue de l'Energie 67720 HOERDT	Représentée par : Pascal SAUVAGE		
STENUICK 34, rue des Châtelliers 45028 ORLEANS	Représentée par : Sébastien CHABRILLAT		
TEC SYSTEM 14, avenue Emile Zola 86530 NAINTRE	Représentée par : Michel COUDRY		

II. Engagement :

Par la présente les membres de l'UFCMF s'engagent à compter du 1 janvier 2012, à ce que toutes les foreuses et sondeuses neuves commercialisées sous leur marque sur le territoire européen respectent la CHARTE UFCMF.

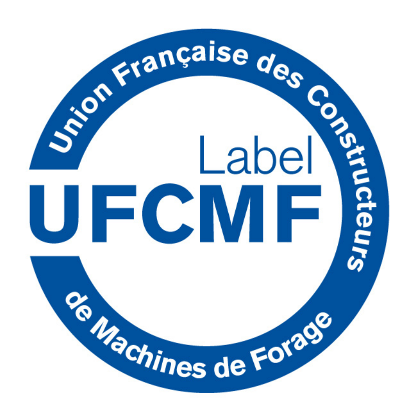
La CHARTE UFCMF a été mise à jour le 12 juin 2012.

III. Logos :

Sur chaque document commercial et en particulier les devis et tous documents relatant les caractéristiques de leurs machines, les membres de l'UFCMF feront apparaitre le logo suivant :

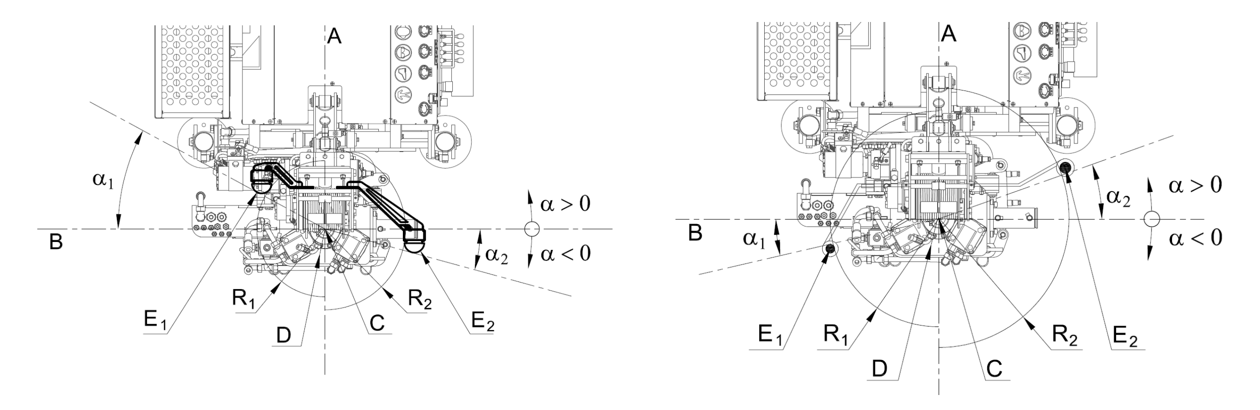


Sur chaque machine commercialisée sous leur marque sur le territoire européen, les membres de l'UFCMF feront apparaitre le LABEL suivant :



IV. Dispositifs sensibles :

A. Caractérisation des dispositifs sensibles d'arrêt des machines de forage ou de fondation :



B. Légende

A : Plan longitudinal de la machine passant par l'axe de forage
B : Plan perpendiculaire au plan A passant par l'axe de forage
C : Axe de forage de la machine
D : Diamètre maximal d'outil utilisable par la machine
E_1 : Actionneur du dispositif sensible du côté droit
E_2 : Actionneur du dispositif sensible du côté gauche

α, R, h et H caractérisent le positionnement du dispositif sensible

α_1 : Angle entre le plan B et le plan tangent au dispositif sensible du côté droit passant par l'axe de forage
α_2 : Angle entre le plan B et le plan tangent au dispositif sensible du côté gauche passant par l'axe de forage
R_1 : Distance entre l'axe de forage et le dispositif sensible du côté droit
R_2 : Distance entre l'axe de forage et le dispositif sensible du côté gauche
h_1 : Hauteur entre le sol et le point le plus bas du dispositif sensible du côté droit
h_2 : Hauteur entre le sol et le point le plus bas du dispositif sensible du côté gauche
H_1 : Hauteur entre le sol et le point le plus haut du dispositif sensible du côté droit
H_2 : Hauteur entre le sol et le point le plus haut du dispositif sensible du côté gauche

l et L caractérisent le dimensionnement du dispositif sensible

l_1 : Largeur du dispositif sensible du côté droit
l_2 : Largeur du dispositif sensible du côté gauche
L_1 : Hauteur du dispositif sensible du côté droit
L_2 : Hauteur du dispositif sensible du côté gauche

C. Dimensionnements et positionnement pour les foreuses d'ouverture de frein maximale inférieure à 280mm :

α_1 & α_2	Tendre vers	0°
R_1 & R_2	Inférieur ou égal à	400 mm
h_1 & h_2	Supérieur ou égal à	700 mm
H_1 & H_2	Inférieur ou égal à	1200 mm
l_1 & l_2	Supérieur ou égal à	90 mm
L_1 & L_2	Supérieur ou égal à	270 mm
D	Inférieur ou égal à	280 mm

D. Dimensionnements et positionnement pour les foreuses d'ouverture de frein maximale supérieur à 281 mm :

α_1 & α_2	Tendre vers	0°
R_1-D/2 & R_2-D/2	Inférieur ou égal à	300 mm
h_1 & h_2	Supérieur ou égal à	700 mm
H_1 & H_2	Inférieur ou égal à	1200 mm
l_1 & l_2	Supérieur ou égal à	90 mm
L_1 & L_2	Supérieur ou égal à	270 mm
D	Supérieur ou égal à	281 mm

L'analyse des risques menée par chaque constructeur peut amener à modifier le positionnement des dispositifs sensibles d'arrêt afin d'améliorer leur efficacité et ainsi la sécurité des opérateurs.

V. Mode Nominal / Mode Réduit :

A. Définition Mode Nominal / Mode Réduit :

Mode Nominal : Mode de fonctionnement où l'opérateur a accès aux pleines capacités de la machine sans aucune restriction.

Mode Réduit : Mode de fonctionnement où les capacités et fonctionnalités de la machine sont réduites par rapport au mode nominal

B. Signalétique :

Une signalétique indique l'état dans lequel se trouve la machine au regard des modes Nominal ou Réduit.

La signalétique pour le Mode Nominal est ROUGE, positionnée au-dessus de la signalétique du mode réduit ou à gauche de la signalétique du mode réduit, lorsqu'on la regarde depuis le poste de commande.

La signalétique pour le Mode Réduit est JAUNE, positionnée au-dessous de la signalétique du mode nominal ou à droite de la signalétique du mode nominal, lorsqu'on la regarde depuis le poste de commande.

C. Commutation :

Le passage du Mode Nominal au Mode Réduit passe par l'arrêt des mouvements de rotation et de translation.

D. Mode Réduit :

La commande de rotation est à action maintenue.

La commande de translation est à action maintenue.

La vitesse de rotation maximale est inférieure à 30tr/min.

VI. Protections des parties mobiles :

Sur les foreuses de type géotechnique, un protecteur ou un dispositif de protection des parties mobiles permet le fonctionnement en mode Nominal. Lorsque le protecteur ou le dispositif de protection est inhibé, seul le mode réduit est autorisé.

VII. Performances d'arrêt des mouvements :

A. Protocole de mesures des performances d'arrêt des foreuses UFCMF :

Le protocole de mesures des performances d'arrêt des foreuses précise avec exactitude les conditions de mesures et leur déroulement.

Ce protocole est annexé à la CHARTE UFCMF.

B. Informations :

Les performances d'arrêt des mouvements de translation et de rotation sont indiquées parmi les caractéristiques de la machine, au même titre qu'une donnée constructeur.

Est clairement précisé au minimum :

Temps d’arrêt et angle d’arrêt à vitesse de rotation maximale Nmax.

Temps d’arrêt et angle d’arrêt à vitesse de rotation réduite Nr.

Temps d’arrêt et distance d’arrêt à vitesse de translation descente maximale Tmax.

VIII. Conditions d’utilisations des foreuses :

Les membres de l’UFCMF s’engagent au travers du manuel d’utilisation à informer leurs clients des risques liés à l’utilisation d’une machine de forage et les sensibiliser particulièrement sur les points suivants :

- Un minimum de deux personnes est obligatoire pour l’utilisation de la foreuse en mode forage.
- Le foreur et l’aide foreur doivent avoir reçu une formation adaptée à l’utilisation et au déplacement de la machine ainsi qu’aux opérations de chargement/déchargement et arrimage.
- L’utilisateur doit prendre connaissance du manuel d’utilisation de la machine
- La machine doit être entretenue régulièrement et contrôlée annuellement au titre de la Visite Générale Périodique

IX. Mode déplacement :

Les commandes de déplacement sont déportées de sorte que l’opérateur puisse se tenir à une distance d’au moins 3 mètres de la foreuse.

La signalétique pour le Mode déplacement est ORANGE couplée à un avertisseur sonore.

X. Prise en main :

Lors de la livraison une prise en main est dispensée et formalisée suivant le procès-verbal annexé à la CHARTE UFCMF.

XI. Réception de la conformité par type :

Une réception de conformité par type est effectuée pour chaque type de machine par un organisme de contrôle.

XII. Synthèse :

Un document synthétisera le niveau de sécurité UFCMF de chaque machine.

Critères :

Dispositif sensible de droite :	Plaque sensible/câble sensible		
Positionnement dispositif sensible de droite :			α_1 =
Dispositif sensible de gauche :	Plaque sensible/câble sensible		
Positionnement dispositif sensible de gauche :			α_2 =
Mode Nominal/Mode réduit			OUI
Commande rotation à action maintenue en mode réduit			OUI
Commande translation à action maintenue en mode réduit			OUI
Signalétique lumineuse Mode Nominal/Réduit			OUI
Commande déplacement déportée	Télécommande/Radiocommande		
Signalétique lumineuse de déplacement			OUI
Signalétique sonore de déplacement			OUI
Dispositif anti-redémarrage commande rotation enclenchée			OUI
Dispositif anti-redémarrage commande translation enclenchée			OUI
Dispositif de protection :	Non / Cage sous tête / Cage enveloppante/ Soufflet de protection / dispositifs immatériels/ …		
Vitesse de rotation maximale :	Nmax	=	[tr/min]
Temps d'arrêt rotation à vitesse maximale :	t(Nmax)	=	[ms]
Nombre de tours d'arrêt rotation à vitesse maximale :	Δ(Nmax)	=	[tr]
Vitesse de rotation en mode réduit :	Nr	=	[tr/min]
Temps d'arrêt rotation en mode réduit :	t(Nr)	=	[ms]
Nombre de tours d'arrêt rotation en mode réduit :	Δ(Nr)	=	[tr]

Ainsi qu'à toutes les centaines de tour comprises entre Nr et Nmax :

Vitesse de rotation à 200tr/min par exemple :	N_{200}	=	[tr/min]
Temps d'arrêt rotation à 200tr/min :	$t(N_{200})$	=	[ms]
Nombre de tours d'arrêt rotation à 200tr/min :	$\Delta(N_{200})$	=	[tr]

Vitesse de translation descente maximale :	Vmax	=	[m/min]
Temps d'arrêt translation descente à vitesse maximale :	t(Vmax)	=	[ms]
Distance d'arrêt translation descente à vitesse maximale :	d(Vmax)	=	[cm]